

La réponse commune du département et de la métropole

« Le recrutement des membres de cabinet est régi par des règles et des lois scrupuleusement suivies par la Métropole et par le Département.

Une personnalité politique est libre de s'entourer des collaborateurs qu'elle juge les plus aptes à assumer les missions qui leurs sont confiées.

Danièle Brunet, fonctionnaire de carrière depuis plus de 30 ans, maîtrise parfaitement les rouages de l'administration.

Ancienne élue du Département où elle assumait la délégation de la jeunesse et de l'insertion, elle travaille aujourd'hui au sein du cabinet de la Métropole pour superviser les questions de cohésion économique et sociale, d'insertion, d'inclusion, le FSL, le FAJ et la politique de la ville.

Son parcours professionnel et politique fait d'elle une excellente collaboratrice de Cabinet.

Sa connaissance du territoire, ses combats personnels, son engagement auprès de la gouvernance métropolitaine, sont des atouts essentiels recherchés pour n'importe quel collaborateur.

Récemment, elle a eu l'opportunité de travailler sur la « régates inclusive », la journée d'accueil des apprentis de la Métropole ou encore le Duo Day, auprès des élus Martial Alvarez et Véronique Miquelly.

La situation est identique au Département s'agissant de Bruno Genzana et Maurice Rey.

Bruno Genzana et Maurice Rey occupent des postes de chargés de mission au cabinet de la Présidence du Conseil départemental.

Bruno Genzana est en charge des collèges, Maurice Rey est en charge de la sécurité et de la sureté, des relations avec le SDIS13 et des forestiers-sapeurs.

Bruno Genzana et Maurice Rey font partie des élus les plus expérimentés et les plus compétents de ce territoire, pour avoir occupé des mandats électoraux dans la plupart des collectivités locales. Il est donc apparu tout naturel de leur confier des responsabilités au sein du cabinet du Conseil départemental, dont les missions politiques sont en totale adéquation avec leurs profils. Ils mettent à profit leurs connaissances en matière d'éducation et de sécurité au profit des habitants du département avec un grand professionnalisme.

Dans d'autres collectivités, des collaborateurs de cabinet tout aussi qualifiés sont issus, par exemple, du monde associatif, sans qu'aucun doute ne soit émis sur leur compétence à exercer ce type de fonction. »